

Le 15 mars 2012

Madame Loredana Catalli Sonier  
Greffière  
Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame la Greffière,

J'ai l'honneur de vous présenter le second rapport annuel du défenseur des enfants et de la jeunesse conformément au paragraphe 25(1) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Madame la Greffière, l'assurance de mon plus profond respect.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim,



Christian Whalen

## Table des matières

MOT DU DÉFENSEUR.....	3
NOTRE ÉQUIPE .....	6
ORGANIGRAMME .....	7
LE DÉFENSEUR DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE .....	8
LA VOIX DES JEUNES : BILAN DE L'ANNÉE .....	10
COMMENT LE DÉFENSEUR DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE RAFFERMIT-IL LA VOIX DES JEUNES .....	11
OÙ ÉTAIT LE DÉFENSEUR DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE EN 2010-2011 .....	12
ET MOI, LÀ-DEDANS? GUIDE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE À L'INTENTION DES ADOLESCENTS.....	14
PETITS D'HOMMES : UN SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES DROITS DE L'ENFANT.....	145
<i>LE DROIT À L'IDENTITÉ, À LA CULTURE ET À LA LANGUE : UNE VOIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT :</i> .....	188
<i>MAINTENIR LES CONNEXIONS : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UN CENTRE D'EXCELLENCE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES À BESOINS COMPLEXES</i> .....	201
<i>MAIN DANS LA MAIN, UN AN PLUS TARD</i> .....	222
PROJET DE DÉJUDICIARISATION POUR LES JEUNES : ÉLABORATION D'UN MODÈLE DE COMITÉS COMMUNAUTAIRES DE JUSTICE POUR LES JEUNES .....	244
ENGAGEMENT JEUNESSE AU NOUVEAU-BRUNSWICK : ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE.....	255
PROTECTION INDIVIDUELLE .....	266
DEMANDES DE PROTECTION PAR TYPE D'ACCUEIL .....	288
RÉSULTAT DES DEMANDES DE PROTECTION RELEVANT DU MANDAT DU BUREAU .....	288
HISTOIRES À SUCCÈS : QUELQUES ÉTUDES DE CAS.....	29
PROTECTION INDIVIDUELLE : LEÇONS APPRISSES ET PROCHAINES ÉTAPES .....	344
UN REGARD VERS L'AVENIR : LA PROCHAINE ANNÉE.....	355
INFORMATION FINANCIÈRE OFFICIELLE.....	366

## Mot du défenseur



### Haïku :

Les gros vents sifflent  
Le printemps fleurit et fane  
Soufflez vents d'hiver

Poème de Dayton Flowers

Les nations unies ont déclaré l'année 2010-2011 l'année internationale de la jeunesse, sous le thème fédérateur de la participation citoyenne des jeunes. Notre bureau s'est efforcé lui aussi tout au long de cet exercice financier d'affermir la voix des jeunes au Nouveau-Brunswick. Nous avons travaillé avec des jeunes et leurs alliés tout au long de l'année sur un projet d'un cadre d'engagement jeunesse pour le Nouveau-Brunswick. Ceci a aussi été un des principaux chantiers de travail de la Stratégie jeunesse. C'est pourquoi nous sommes heureux de présenter, au courant des pages qui suivent, un bilan de ces efforts et de célébrer l'élan indéfatigable de l'enfance que représente si bien le poème haïku de Dayton Flowers, élève de sixième année. En tant qu'élève aveugle Dayton a une perspective particulière sur la vie mais son poème prend pour thème le vent, un phénomène qui nous uni et nous touche tous. Le poème de Dayton nous rappelle aussi la course effrénée du temps et qu'il nous faut faire vite comme société pour améliorer la condition de l'enfance avant qu'elle ne passe.

Dans cette optique, je me dois de rappeler aux élus et aux administrateurs de la fonction publique, la situation désavantagée de l'enfance autochtone au Nouveau-Brunswick. L'exercice financier 2010-2011, le dernier du mandat de Bernard Richard, comme premier défenseur des enfants et de la jeunesse aura aussi eu une emphase particulière sur le bien-être des enfants des premières nations chez-nous. Tout d'abord notre 3eme rapport sur l'état de l'enfance, *Le droit à l'identité, à la culture et à la langue : une voie pour le développement de l'enfant* a été publié en novembre 2010 en portant un regard spécifique sur l'article 30 de la Convention sur les droits de l'enfant. Aussi au mois de mars 2010 nous avons publié un récapitulatif des progrès réalisés suite aux recommandations du rapport *Main dans la main : Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick*. Bien que nous sommes heureux de constater le partage du système de gestion des dossiers de la Province avec une agence de services à la famille et à l'enfance à Saint-Mary's, le renouveau des jeux d'été autochtones, l'embauche de nouveaux consultants auprès des premières nations au ministère du Développement social et le lancement d'une initiative d'un tribunal du mieux-être à Elsipogtog, il reste qu'un très grand nombre de recommandations au rapport attendent encore leur mise en œuvre. Au premier plan il faut citer l'adoption du Principe de Jordan au Nouveau-Brunswick et parallèlement le besoin de créer un bureau central pour fédérer tous les bureaux de services aux familles et à l'enfance tel que recommandé au rapport de M. Richard.

L'emphase sur le rôle pionnier du Nouveau-Brunswick sur tous les dossiers jeunesse en Francophonie continue d'être remarquée. Comme président de l'Association des Ombudsmen et médiateurs de la Francophonie (AOMF), Bernard Richard, a priorisé les dossiers de l'enfance et de la jeunesse tout au long de son mandat. Nous relevons que dans cette même période, l'Association Universitaire Francophone (AUF) et la conférence des ministres de l'Éducation (CONFEMEN) ont aussi été présidé par des néo-brunswickois. En octobre 2010, dans les mêmes dates du Sommet de Montreux, le Défenseur des enfants et de la jeunesse a accueilli à Moncton les représentants institutionnels et les jeunes de près d'une vingtaine de pays de la Francophonie afin d'échanger sur l'état des droits de l'enfant à travers le monde francophone. La Résolution de Moncton adoptée à cette occasion appelle à la création d'un Groupe de Travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone. Ce groupe a vu le jour tout dernièrement et grâce à l'initiative de gens de chez nous il continue de mettre de l'avant des mécanismes de coopération et de développement pour les enfants du monde entier.

Enfin en mars 2010 Mr. Richard et Shirley Smallwood ont aussi publié avec l'aide du Bureau du Défenseur et à la demande du ministère du Développement Social un rapport spécial définissant les contours et l'emplacement du centre d'excellence pour les jeunes à besoin complexe recommandé au rapport *Connexions et Déconnexion* que le gouvernement souhaite se voir réalisé.

Ce fut donc une autre année bien chargée où le nombre de dossiers individuels à continuer à augmenter et où la contribution du Nouveau-Brunswick à la Défense des droits de l'enfant fut remarquée de près et de loin. Les éloges à l'égard de Bernard Richard ont été longs et soutenus. Son engagement à la cause de l'enfance demeure toute aussi profonde que jamais : à titre de président du Groupe de travail précité, comme président de Plan Canada, comme président fondateur du Fond de l'avenir pour l'enfance autochtone et à bien d'autres égards encore il continue de faire preuve de dévouement. Pour ma part je voudrais continuer avec le même dévouement de veiller aux nombreux suivis à faire sur les travaux des cinq dernières années, de relever les nouveaux défis qui se présenteront durant cet intérim, tout en étant soucieux de privilégier, comme mon prédécesseur, l'écoute et la défense des enfants les plus vulnérables.



Christian Whalen,  
Défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim



## À la douce mémoire de



Le 2 février 2011, Sylvie Hébert, notre amie et notre collègue, nous a quittés après avoir mené une lutte courageuse contre la maladie. Durant ses trois années comme déléguée du défenseur des enfants et de la jeunesse, Sylvie s'est démarquée par la qualité de ses interventions, la sagesse de ses conseils et son esprit d'équipe. Ses collègues se souviendront non seulement de sa grande disponibilité et de son écoute attentive, mais aussi de son sourire radieux et de son sens de l'humour contagieux. Elle nous manque énormément.

## Notre équipe

### Nom

Albert, Jessica  
 Allison, Anne-Drea†  
 Basque, Lyne  
 Bourque, Annette  
 Cronkhite, Amy  
 Daigle, Jennifer  
 Dickison, Julie  
 Doyle, Anne†  
 Gilliland, Steve  
 Guthrie, Janel†  
 Hébert, Sylvie†  
 Lafrenière, Robert†  
 LeBlanc, Mélanie  
 Levert, François  
  
 Levesque, Marie-Josée\*  
 McGraw, Denise†  
 McKinney, Lori  
 Murray, Jennifer\*†  
 Richard, Bernard  
  
 Savoie, Robert  
 Whalen, Christian  
 Woods, Marcelle†

### Titre professionnel

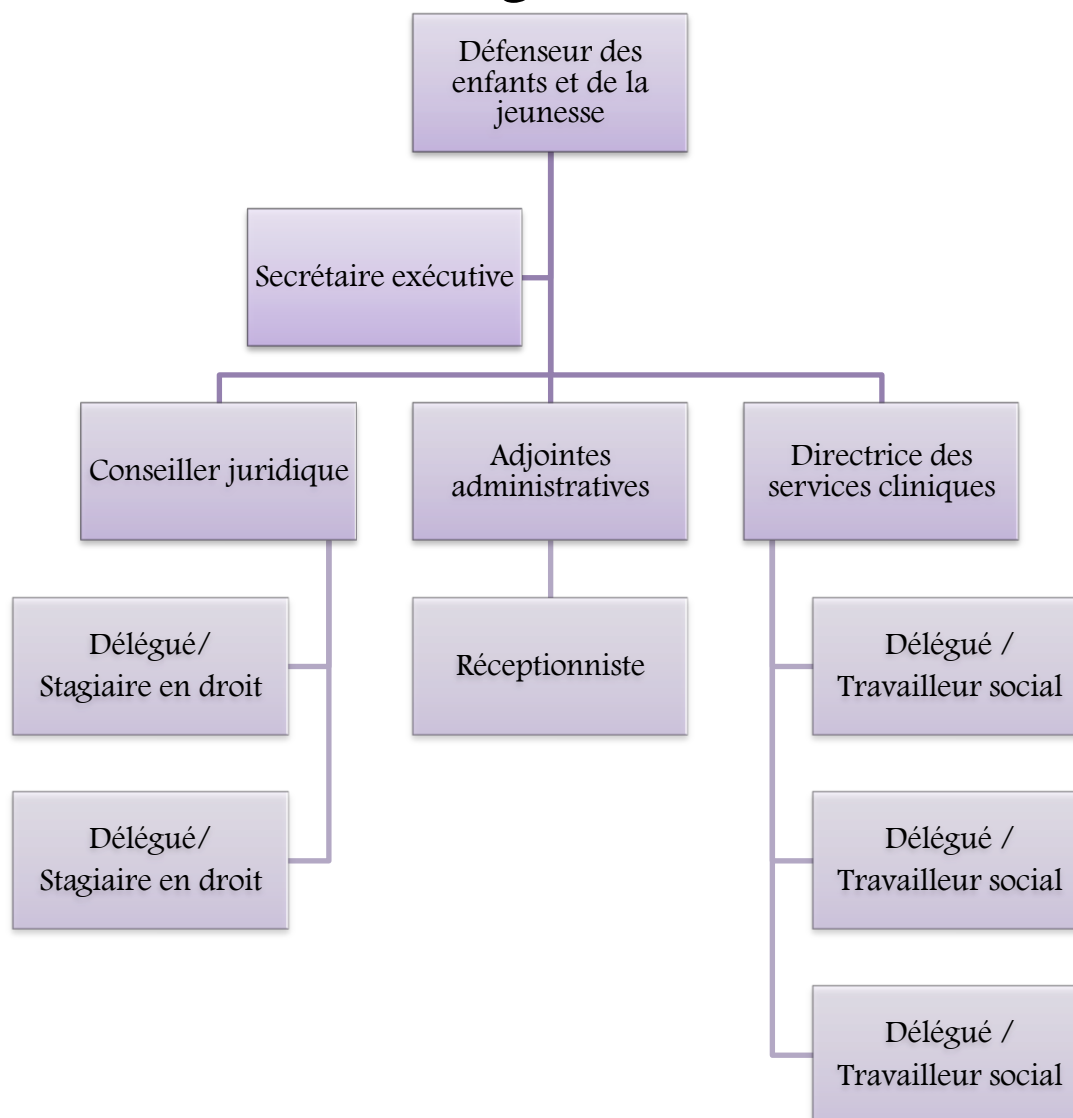
Enquêteur  
 Déléguée  
 Enquêteur  
 Directrice des services cliniques  
 Adjointe administrative  
 Enquêteur  
 Secrétaire exécutive  
 Déléguée  
 Directeur exécutif  
 Adjointe administrative  
 Déléguée  
 Délégué  
 Déléguée  
 Enquêteur principal/conseiller  
 juridique/délégué  
 Enquêteur  
 Réceptionniste  
 Enquêteur  
 Enquêteur/conseillère juridique  
 Ombudsman/défenseur des enfants et  
 de la jeunesse  
 Enquêteur  
 Conseiller juridique  
 Déléguée

\*Temps partiel

†Partie de l'année



# Organisme



Nous voulons connaître votre point de vue!

**Adresse postale :**

C. P. 6000

548, rue York

Fredericton (N.-B.)

E3B 5H1

**Téléphone :** 506-453-2789

**Sans frais :** 1-888-465-1100

**Télécopieur :** 506-453-5599

**Courriel :** [advocate-defenseur@gnb.ca](mailto:advocate-defenseur@gnb.ca)

**Site Web :** <http://www.gnb.ca/0073/Child-YouthAdvocate/index-f.asp>



## Le défenseur des enfants et de la jeunesse

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a été établi en 2006 comme service indépendant de l'Assemblée législative. Le défenseur des enfants et de la jeunesse est nommé sur la recommandation de l'Assemblée législative, et a le mandat de défendre les droits et les intérêts de tous les enfants et jeunes.



Le défenseur des enfants et de la jeunesse :

- **protège** les droits et intérêts de tous les enfants et jeunes;
- **fait valoir** les opinions des enfants et des jeunes en matière de politique publique;
- **sensibilise** le public aux enjeux pertinents pour les droits des enfants et des jeunes.

**Nous nous efforçons d'assurer des services efficaces et accessibles à tous les enfants et jeunes.**

**Nous défendons VOS droits :**

- Chaque enfant et chaque jeune qui demandent ou reçoivent des services du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Les enfants et les jeunes qui ont des démêlés avec la justice (garde en milieu fermé, détention, garde en milieu ouvert, surveillance communautaire et probation).
- Les enfants et les jeunes pris en charge (famille d'accueil, foyer de groupe, services résidentiels et placement dans la famille élargie) ou qui reçoivent d'autres services en vertu de la *Loi sur les services à la famille*.
- Les enfants et les jeunes qui reçoivent des services de santé mentale (traitement en milieu fermé, services résidentiels, foyers d'accueil thérapeutiques, et famille d'accueil).
- Les enfants et les jeunes ayant des besoins spéciaux qui fréquentent une école ou un centre d'apprentissage.
- Les jeunes sans foyer ou les enfants ayant des troubles d'attachement.
- Les enfants et les jeunes autochtones (sur les réserves et hors réserve).

**Nos services d'intervention :**

- Nous défendons les droits de chaque enfant et chaque adolescent, cas par cas.
- Nous faisons valoir les droits collectifs des enfants et des adolescents par l'examen de défis systémiques identifiés dans le réseau des services offerts et par des recommandations présentées aux agences concernées et au gouvernement.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse effectue des études de cas indépendantes et confidentielles afin de mieux faire valoir et protéger les droits et intérêts des enfants et des jeunes qui ont besoin d'aide.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse examine les politiques, procédures, lois et règlements afin de promouvoir les intérêts des enfants et des jeunes. Lorsqu'il y a lieu, il donne des conseils aux organismes et fonctionnaires du gouvernement sur l'accessibilité, l'efficacité et la sensibilité de leurs services, car ces services touchent les droits des enfants et des jeunes.





*Photo de Communications Nouveau-Brunswick.*

### *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*

La *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* a reçu la sanction royale le 30 juin 2004. Le 26 octobre 2006, l'ombudsman de la province, M. Bernard Richard, a assumé la responsabilité de défenseur des enfants et de la jeunesse en plus de ses autres fonctions. Depuis la création de cette fonction, le rôle du défenseur des enfants et de la jeunesse a consisté à veiller à ce que les droits et intérêts des enfants et de la jeunesse soient protégés dans tous les services, programmes et politiques du gouvernement.

### *Demandes de révision de services offerts ou non offerts*

Le défenseur des enfants et de la jeunesse reçoit des demandes de révision de services offerts ou non offerts directement d'enfants ou d'adolescents qui ont besoin d'aide. Cependant, la plupart des demandes proviennent d'une personne qui se préoccupe du bien-être d'un enfant. Quelle que soit la provenance de la demande, le défenseur des enfants et de la jeunesse vise avant tout à défendre les intérêts de l'enfant ou de l'adolescent en tout temps.

Le processus de révision de services offerts ou non offerts peut s'avérer long parfois. Il importe de maintenir la relation et de rester régulièrement en contact avec l'enfant, l'adolescent. La confidentialité est extrêmement importante dans tous les cas du défenseur des enfants et de la jeunesse. Nous faisons preuve d'un grand professionnalisme lorsque nous recevons de l'information personnelle sensible.

***« Les enfants ne sont pas les citoyens de demain, mais les citoyens d'aujourd'hui. Ils ont le droit d'être traités par les adultes avec tendresse et respect comme égaux. »***

***- Janusz Korczak***

## La voix des jeunes : bilan de l'année

Une des priorités stratégiques du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse en 2010-2011 a consisté à faire valoir le besoin pour les jeunes du Nouveau-Brunswick à faire entendre leur voix.



Le Bureau du défenseur des enfants et la jeunesse a poursuivi son travail au nom de chaque enfant et chaque adolescent qui avait besoin de l'aide d'un défenseur. Que la demande de révision de services offerts ou non offert provienne d'un parent ou d'un adulte inquiet, le Bureau a redoublé d'efforts pour rencontrer et écouter chaque enfant et chaque adolescent qui avaient besoin d'aide.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse et ses déléguées ont visité le Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick et le Centre hospitalier Restigouche plus souvent que jamais auparavant afin de rencontrer les jeunes qui s'y trouvaient. Les rencontres avec les jeunes dans des foyers de groupe, les centres d'hébergement pour jeunes et autres lieux d'éducation alternative ont aussi été plus nombreuses. Le Bureau a également appuyé plus de jeunes que jamais auparavant lors de conférences de cas et de séances de groupe de consultation, ainsi que dans leurs relations avec le système de justice pénale pour les jeunes.

*Photo de Communications Nouveau-Brunswick.*

### Révision de services offerts ou non offerts contre-enquête

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse reconnaît qu'une réelle protection des droits exige des interventions constantes au nom des enfants et des jeunes qui ont besoin d'aide. Nos enquêteurs assument maintenant le rôle de délégué du défenseur des enfants et de la jeunesse. Cette nouvelle approche ne représente pas seulement un changement de terminologie, mais aussi une nouvelle orientation vers une étude systémique proactive. Nous voulons nous assurer que tous les enfants et jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent des services fiables et efficaces de leurs fournisseurs gouvernementaux.

En 2010-2011, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a continué de parler de son rôle et des moyens à prendre pour mieux réaliser son mandat envers les enfants et les jeunes. Dans nos discussions internes, nous avons fait ressortir nos réalisations, mais nous avons aussi cerné les lacunes qui doivent être comblées pour que nous puissions mieux défendre les droits des enfants et des jeunes.



*Photo de Communications Nouveau-Brunswick.*

## Comment le défenseur des enfants et de la jeunesse raffermit-il la voix des jeunes

**Et moi là-dedans?** *Guide sur la protection de l'enfance à l'intention des adolescents (p. 14)*

\*\*\*

**Petits d'hommes :** *Un symposium international sur les droits de l'enfant (p. 15)*

\*\*\*

**Le droit à l'identité, à la culture et à la langue :**

*Une voie pour le développement de l'enfant (p. 18)*

\*\*\*

**Maintenir les connexions :** *Rapport du Groupe de travail sur un centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes*

*(p. 21)*

\*\*\*

**Main dans la main, un an plus tard :**

*Mise à jour sur les progrès visant les recommandations du rapport Main dans la main (p. 22)*

\*\*\*

**Initiative de déjudiciarisation pour les jeunes :** *Conception d'un modèle pour un comité communautaire de justice (p. 24)*

\*\*\*

**Engagement jeunesse au Nouveau-Brunswick :** *Élaboration d'un cadre (p. 25)*

### Établir des relations pour appuyer nos partenaires

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse reconnaît que pour protéger les droits et intérêts des enfants et des jeunes, il faut travailler étroitement avec les partenaires communautaires afin d'assurer une solide approche collective axée sur l'enfant en matière de protection des droits.

Nous avons continué d'organiser des séances avec les représentants des organismes et des ministères, les organismes non gouvernementaux, les chercheurs et les experts ainsi qu'avec les dirigeants communautaires, afin de discuter des moyens à prendre pour trouver des solutions collectives aux problèmes qui existent. La collaboration est devenue l'image de marque de notre bureau.

En 2010-2011, le défenseur des enfants et de la jeunesse et ses délégués ont tenu des rencontres et des discussions avec de nombreux organismes communautaires et particuliers qui appuient les jeunes dans les collectivités.



## Où était le défenseur des enfants et de la jeunesse en 2010~2011

Dans la collectivité :

- *Équipe communautaire Action jeunesse de Fredericton* - 2010-2011
- *Comité provincial de partenariats d'entraide* - 2010-2011
- *21Inc.* : Participant à la cohorte de leadership - 2010
- *Partners for Youth* : Lancement du Projet de prévention de la violence chez les Premières Nations (Première Nation Esgenoopeetitj) - le 14 juin 2010
- *Le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick* : Mise en œuvre - juillet 2010
- *Centre communautaire de l'autisme de Saint-Jean : Art pour l'autisme* - le 17 août 2010
- *Travail social dans les communautés des Premières Nations* : Atelier (Première Nation de Kingsclear) - automne 2010
- *Approche jeunesse de la GRC* : Atelier - octobre 2010
- *Connexions et déconnexion* : *Marche de Connexions* à l'Assemblée législative - le 8 décembre 2010
- *Bullying Canada* : Journée contre l'intimidation - le 17 décembre 2010



Le défenseur des enfants et de la jeunesse était fier d'accompagner 1 200 Néo-Brunswickois pour participer à « Connexions » en décembre 2010.

### Participation à des conférences :

- *Regagnons nos jeunes* - le 12 mai 2010
- *Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada : Protection de l'enfance autochtone* - du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2010
- *Association canadienne de surveillance civile du maintien de l'ordre : Accroître la confiance du public en la police* - le 7 juin 2010
- *Sommet sur l'intimidation* - le 17 juin 2010
- *Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada : atelier de formation - Entraide sans frontières* - le 28 juin 2010
- *Gignoo Transition House : Symposium sur la violence faite aux femmes autochtones* - du 27 au 30 octobre 2010
- *Renaissance College : Atelier sur les perspectives communautaires « New World, New Skills »* - le 7 juin 2010
- *Petits d'hommes : Un Symposium international sur les droits de l'enfant* - du 21 au 23 octobre 2010

### Présentations à nos partenaires :

- *Sous-ministre de l'Éducation* - le 6 mai 2010
- *Association de logement sans but lucratif du N.-B.* - le 7 mai 2010
- *Rapport sur l'état de l'enfance et de la jeunesse : Mesurer le bien-être des enfants du Nouveau-Brunswick* - le 9 juin 2010
- *Comité permanent de la justice et des droits de la personne* - comme témoin au projet de loi C-4: *Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* - le 10 juin 2010
- *Atlantic First Nations Child and Youth Mental Health and Addictions Network* (Congrès stratégique du Secrétariat des chefs des Premières Nations - le 13 juillet 2010
- *Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick* - le 26 juillet 2010
- *Hôpital Dr. Everett Chalmers* - le 8 septembre 2010
- *Entraide sans frontières* - ateliers (Première Nation de St. Mary's, de Tobique, d'Elsipogtog et d'Oromocto) - septembre et octobre 2010
- *Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne* : Table de concertation de la petite enfance de la Péninsule acadienne - le 2 novembre 2010
- *Troisième discours annuel sur l'état de l'enfance et de la jeunesse* - le 24 novembre 2010
- *Carol Chafe, défenseur des enfants et de la jeunesse de Terre-Neuve et Labrador* - le 25 janvier 2011
- *Services de traitement des dépendances et de santé mentale* - le 14 février 2011
- *Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick* - le 16 mars 2011



Photo de Communications Nouveau-Brunswick.

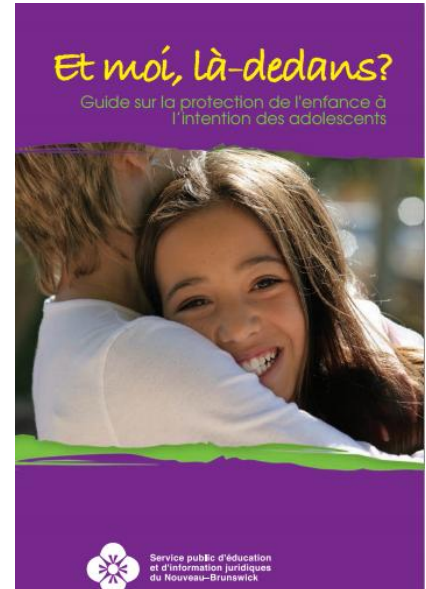
## Et moi, là-dedans? Guide sur la protection de l'enfance à l'intention des adolescents

Le 12 mai 2010, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a collaboré avec le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) à la réalisation de la brochure intitulée *Et moi, là-dedans? Guide sur la protection de l'enfance à l'intention des adolescents*.

La brochure a été lancée à l'atelier *Regagnons nos jeunes*, organisé par le Club garçons et filles de Fredericton.

*Et moi, là-dedans?* explique les droits et les responsabilités envers les jeunes qui vivent l'expérience de la prise en charge. Cette brochure précise les dispositions de la *Loi sur les services à la famille* qui orientent et protègent les adolescents pris en charge.

Le contenu de la brochure a été établi après consultation auprès de divers intervenants au sein du gouvernement et de la collectivité, et après l'obtention de la rétroaction de deux groupes d'adolescents pris en charge. Ces derniers ont commenté tous les aspects de la brochure allant de sa lisibilité jusqu'à l'information qu'elle contient.



« Étant donné que la prise en charge peut être une expérience angoissante et troublante, ce projet visait à créer un document en langage clair destiné aux jeunes pris en charge afin de les informer sur le droit et les pratiques en matière de protection de l'enfance et de répondre aux questions fréquemment posées sur la prise en charge » - Bernard Richard, défenseur des enfants et de la jeunesse.

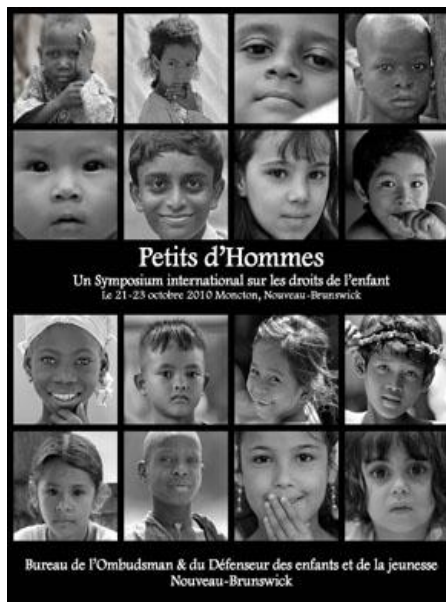


La brochure *Et moi, là-dedans?* a été distribuée aux jeunes et aux organismes de protection de l'enfance qui travaillent auprès des jeunes pris en charge. Elle a aussi été transmise aux écoles, aux avocats, aux bibliothèques et aux partenaires communautaires dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

*De gauche à droite : Stacey Brown et Deborah Doherty, du SPEIJ-NB, le ministre du Développement social, Kelly Lamrock; et M. Richard.*



## Petits d'Hommes : Un Symposium international sur les droits de l'enfant



### Symposium international

Du 21 au 23 octobre 2010, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a été l'hôte de *Petits d'Hommes : Un Symposium international sur les droits de l'enfant* à l'Université de Moncton.

Plus de 80 délégués de 17 pays, y compris plus de 20 jeunes, ont participé à une discussion intensive de trois jours axée sur les droits des enfants et adolescents francophones et les mécanismes institutionnels nécessaires pour la mise en œuvre et la protection de leurs droits. Une attention particulière a été accordée à la voix des jeunes dans l'élaboration de la politique publique chez nous et ailleurs.

Parallèlement à l'*Année internationale de la jeunesse des Nations Unies 2010-2011*, les thèmes du Symposium étaient entre autres : protection de la vie privée des enfants, violence contre les enfants et les jeunes, droit aux services de santé, et d'autres sujets qui ont fait valoir le besoin d'engager les jeunes dans les processus de prise de décisions de la société civile. *Petits d'Hommes* a été pour les jeunes une occasion de se réunir et de participer directement avec les représentants de nombreux organismes et établissements internationaux chargés de la promotion et de la protection de leurs droits.

### Merci à nos partenaires de cette initiative

- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF)
- Association francophone des autorités de protection des données (AFAPDP)
- Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme (AFCNDH)
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Stratégie jeunesse du Nouveau-Brunswick
- Université de Moncton
- Centre d'excellence canadien sur la mobilisation jeunesse
- Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
- UNESCO
- UNICEF

### *Exposition de photos Petits d'Hommes*

Pour souligner les droits des enfants dans le monde francophone, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a reçu une exposition de photos qui a été mise en montre dans le cadre du Symposium *Petits d'Hommes*.

Réalisée par le photographe de l'UNICEF Pierre-Jean Rey, l'exposition de photos *Petits d'Hommes* comprend des portraits en noir et blanc d'enfants du monde entier. Les photos sont accompagnées de textes percutants qui font ressortir les thèmes sous-jacents de la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*. Ces textes ont été rédigés par l'ombudsman de la ville de Paris, et l'ancien défenseur français des enfants, Claire Brisset.



L'exposition a été présentée au public à la Savonnerie Olivier, à Riverview, du 18 au 28 octobre 2010. L'entrée était libre. L'exposition a ensuite été déménagée au Centre communautaire Sainte-Anne, à Fredericton, et sera utilisée par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse pour de futures conférences et activités.

### *Témoignages de Petits d'Hommes*

« Nous sommes ravis que M. Rey se joigne à nous depuis la France pour assister au vernissage de son exposition, a affirmé M. Richard. Ses photographies percutantes montrent toute la joie et les peines d'être un enfant dans le monde d'aujourd'hui et sont accompagnées des excellents textes de M<sup>me</sup> Brisset, qui mettent en lumière les thèmes que nous allons aborder au cours de notre symposium. » - **Bernard Richard, ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick**

« Ceci sera une merveilleuse occasion pour la jeunesse francophone de jouer un rôle actif dans le processus visant l'amélioration des conditions de vie de leurs pairs. La Francophonie a ouvert beaucoup de portes et de perspectives pour les jeunes du Nouveau-Brunswick. » - **Alexis Couture, président de Stratégie Jeunesse du Nouveau-Brunswick**

« Depuis le Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Moncton en 1999, l'université et la province en général n'ont jamais cessé de rappeler aux chefs d'État l'importance des futures générations et l'importance de faire des investissements appropriés et responsables dans leur développement. L'Université de Moncton est heureuse d'être un partenaire dans ce processus qui permettra aux défenseurs des droits de l'enfant en provenance de différentes parties du monde de se rassembler et de promouvoir encore plus efficacement le bien-être de nos enfants », a précisé le **recteur de l'Université de Moncton, Yvon Fontaine**.



*Alexis Couture, coprésident  
Stratégie jeunesse du  
Nouveau-Brunswick*



## Groupes de travail sur les droits de l'enfant dans la Francophonie

*Petits d'Hommes* a permis aux représentants qui travaillent sur la ligne de front du bien-être à l'enfance dans le monde entier de se réunir et de créer un groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans la Francophonie. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse est ravi que le défenseur des enfants et de la jeunesse, Bernard Richard, ait été nommé président de ce groupe. Les travaux du groupe se sont poursuivis pendant toute l'année dans le cadre d'un vaste mandat qui comprend :

### *Coordination des initiatives*

1. Donner suite de façon conséquente et concrète aux travaux entrepris en Francophonie institutionnelle : mise en commun des données, des outils et des ressources; mise au point d'un plan d'action pour assurer le suivi du Symposium *Petits d'Hommes*; tenue de réunions de visu ou par téléconférence; tenue d'ateliers ou de conférences des acteurs institutionnels sur une base annuelle ou biennale; et établissement de rapports périodiques sur une base annuelle en liaison avec la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme.

### *Capacités nationales de protection des droits de l'enfant*

2. Cibler et traiter l'élaboration d'une législation nationale vouée à l'établissement d'institutions ou de fonctions de défense des droits de l'enfant.

### *Formation*

3. Élaborer et donner la priorité à la formation et au perfectionnement professionnel des membres et du personnel des divers acteurs institutionnels responsables et engagés en Francophonie dans des efforts de promotion et de protection des droits de l'enfant.

### *Documentation*

4. Contribuer à l'identification, au recueil, au partage et à la diffusion de la documentation sur les droits de l'enfant disponible dans le cadre des INDH, et également soutenir la production de nouvelles ressources documentaires et de nouveaux supports pédagogiques.

### *Participation citoyenne des jeunes et des enfants*

5. Entreprendre des efforts particuliers et soutenus afin de recueillir et d'échanger les pratiques exemplaires et de bonifier l'engagement de tous les acteurs institutionnels de la Francophonie à faire face aux défis de la participation citoyenne et au défi connexe du droit de l'enfant de se faire entendre.

### *Rapports*

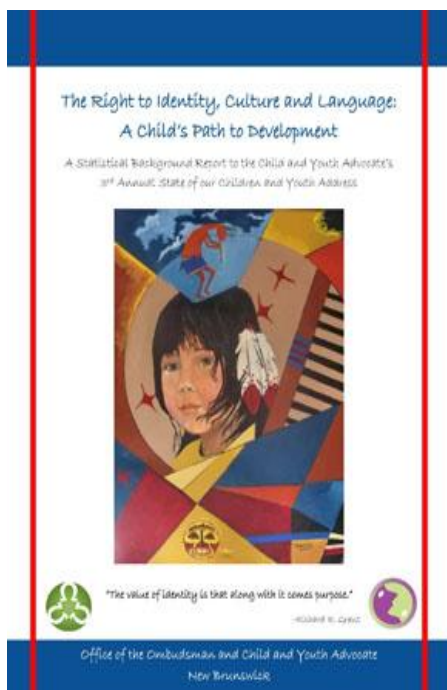
6. Développer la coopération avec les réseaux de la Francophonie dont l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF), l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), et l'Association francophone des commissions nationales de droits de l'homme (AFCNDH), ainsi qu'avec les réseaux similaires au plan mondial.

### *Appui et solidarité en situation de crise*

7. Étudier la possibilité de mettre en place un programme de coopération pour venir en aide aux pays nécessitant une intervention afin d'établir des mécanismes veillant à garantir la protection et le maintien des droits de l'enfant en situation de crise.

## *Le droit à l'identité, à la culture et à la langue : une voie pour le développement de l'enfant :*

*Rapport d'analyse statistique du défenseur des enfants et de la jeunesse issu du troisième discours annuel sur l'état de l'enfance et de la jeunesse*



Le 25 novembre 2010, le défenseur des enfants et de la jeunesse a présenté le troisième discours annuel sur l'état de l'enfance et de la jeunesse et un rapport d'accompagnement intitulé **Le droit à l'identité, à la culture et à la langue**. Le rapport a été lancé à l'occasion d'un discours prononcé par M. Richard devant plus de 600 élèves, éducateurs, représentants du gouvernement, intervenants communautaires et élèves des collèges à Miramichi.

Depuis trois ans, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse présente ce rapport à la date la plus rapprochée possible du 20 novembre, qui est souligné dans le monde entier chaque année comme la Journée internationale de l'enfant.

Les Nations Unies ont signé la **Convention relative aux droits de l'enfant** le 20 novembre 1989.

### *Le droit à l'identité, à la culture et à la langue : une voie pour le développement de l'enfant*

Le rapport sur l'état de l'enfance et de la jeunesse est une occasion de présenter un bilan annuel du mieux-être des jeunes au Nouveau-Brunswick. Le rapport a toujours donné de l'information analytique relativement aux indicateurs clés comme la santé, l'éducation et les conditions sociales et le niveau de vie des enfants et des familles.

Avec l'aide de nombreux partenaires communautaires et du secteur public, le défenseur des enfants et de la jeunesse a choisi de faire du rapport le premier d'une série de rapports thématiques annuels explorant les divers droits garantis aux enfants par la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*. Le rapport de 2010, le premier de cette série, aborde le droit à l'identité, à la culture et à la langue garanti par les articles 8 et 30 de la *Convention* et le droit des enfants de se faire entendre et d'avoir un mot à dire dans les décisions qui les touchent, comme le précise l'article 12. En particulier, le rapport examine le droit des enfants autochtones au Nouveau-Brunswick de préserver leurs identités, de jouir de leur culture et de parler leur langue.

« Bien qu'il soit important d'évaluer la condition générale des enfants du Nouveau-Brunswick, je crois qu'il est impératif que nous surveillions de façon continue la façon dont les enfants des Premières Nations se débrouillent avec les problèmes profondément enracinés dans leurs collectivités telles la pauvreté, les pharmacodépendances, la violence familiale, et l'érosion de leurs cultures et de leurs langues » – M. Richard



*Le défenseur des enfants et de la jeunesse, Bernard Richard, prononçant le discours sur l'état de l'enfance et de la jeunesse, le 25 novembre 2010, à Miramichi*

### Principales conclusions du rapport

- Les enfants autochtones risquent six fois plus que les autres enfants de la province d'être retirés de leurs familles et d'être pris en charge.
- Facteurs critiques qui mènent à la prise en charge des enfants des Premières Nations :
  1. Pauvreté,
  2. Problèmes de logement,
  3. Toxicomanie.
- Six des Premières Nations du Nouveau-Brunswick figurent parmi les 10 plus pauvres au Canada (Kingsclear, Eel Ground, Tobique, Elsipogtog, Metepenagiag and Esgenôpetitj).
- Le revenu moyen dans ces communautés est inférieur à 14 000 \$ (données de 2006).
- Le Nouveau-Brunswick est la province du Canada où le taux d'obésité est le plus élevé :
  - 30 % des enfants du Nouveau-Brunswick sont obèses;
  - La moyenne nationale est de 18 %.



*Photo de Matthew Sherwood, Telegraph-Journal. - Une mère et son fils vus à travers un des nombreux trous dans les murs de l'appartement de deux étages qu'ils habitent dans la Première Nation de Woodstock.*

#### Article 30

**Droits des enfants de minorités ethniques, religieuses ou linguistiques.**

*Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.*

### Discours et ateliers sur l'état de l'enfance et de la jeunesse.

À l'occasion du Discours sur l'état de l'enfance et de la jeunesse, les élèves de huit écoles secondaires ont été rassemblés pour une séance de questions-réponses suivie d'une série d'ateliers préparés et dirigés par les jeunes. Les élèves de l'école Miramichi Valley High et de l'École Carrefour Beausoleil ont participé sur les lieux avec les élèves de l'école James M. Hill Memorial High School. Les élèves des écoles Dalhousie Regional High School, Cité des Jeunes A.-M.-Sormany, Bonar Law High School, Tobique Valley High School et North & South Esk Regional High School ont participé par vidéoconférence à partir de leurs écoles.



*Un de plusieurs ateliers animés par les jeunes*



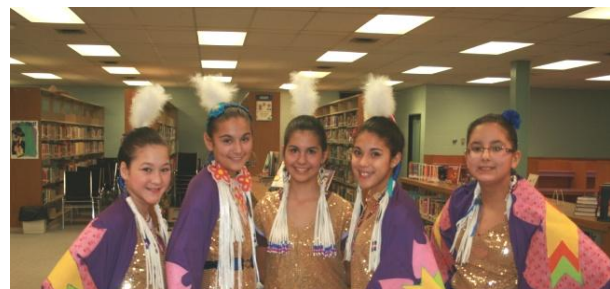
Pendant deux mois avant la tenue de l'activité, plus de 25 animateurs et alliés adultes se sont réunis régulièrement à Miramichi pour organiser sept différents ateliers animés par les jeunes.

S'inspirant du thème du droit à l'identité, à la culture et à la langue, les jeunes ont préparé et animé les ateliers suivants : Connect 4, qui était axé sur les langues et les fêtes célébrées dans quatre différentes cultures; Médecine traditionnelle, axé sur les remèdes autochtones traditionnels; Diversité, qui a fait valoir les différences et les ressemblances entre les cultures; Capteurs de rêves, qui a présenté l'histoire et le sens des capteurs de rêves et a donné l'occasion aux participants d'en fabriquer un; Histoire Mi'kmaq, qui a abordé les faits et la fiction concernant le passé; Voice Extravanganza, qui a consisté en une discussion sur l'engagement des jeunes à l'école et dans la collectivité; un atelier de Youth Matters qui a examiné des solutions pour créer un réseau jeunesse dans la collectivité.

Plus de 200 élèves ont assisté à ces ateliers.



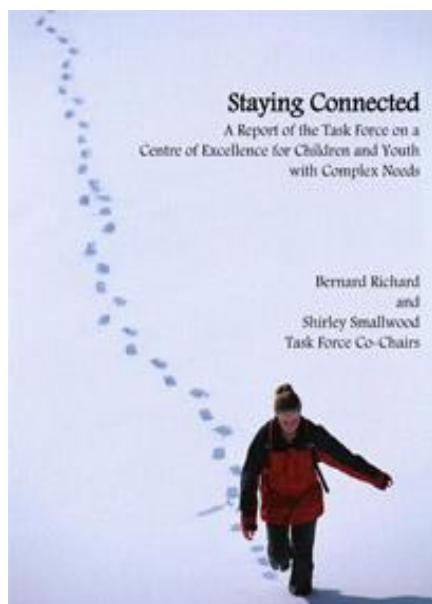
*Membres du club James M. Hill's Boomerang qui étaient bénévoles pendant l'activité.*



*Les danseurs Esgenoopetitj Wegatusgk qui ont présenté un numéro avant le Discours sur l'état de l'enfance et de la jeunesse.*



## *Maintenir les connexions : Rapport du Groupe de travail sur un centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes*



En juillet 2010, pour donner suite aux recommandations du rapport *Connexions et déconnexions*, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à créer un Centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse, Bernard Richard, et Shirley Smallwood, parent d'un enfant ayant des besoins spéciaux, ont été nommés coprésidents d'un Groupe de travail chargé de présenter des recommandations en vue de la création d'un centre, y compris les services que ce centre devrait fournir, son emplacement, et sa structure de gouvernance.

Le Groupe de travail a créé un comité consultatif, effectué une recherche exhaustive sur les besoins complexes et les différents modèles d'un centre d'excellence, rencontré des experts du domaine, effectué une consultation en ligne et tenu des séances de discussion en personne pour mieux expliquer ses recommandations.

La consultation en ligne a été effectuée à compter de la fin d'octobre jusqu'à la fin de novembre 2010. Au moyen d'un questionnaire en ligne, divers citoyens préoccupés et organismes ont exprimé leurs points de vue sur la forme que devrait prendre un centre d'excellence. Les 5 et 6 novembre à Fredericton, une réunion a eu lieu avec des intervenants communautaires; des parents, des enfants et des jeunes. La rencontre a été appuyée par les ministères du Développement social, de la Santé, de la Sécurité publique et de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le 17 mars 2010, M. Richard et M<sup>me</sup> Smallwood ont présenté *Maintenir les connexions*, un rapport qui a fait ressortir les recommandations du Groupe de travail sur un centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes au Nouveau-Brunswick.

Le 8 décembre 2010, plus de 1 200 Néo-Brunswickois se sont rassemblés à Fredericton pour assurer les connexions. Ils se sont rendus ensemble à partir du Centre de santé Victoria à l'Assemblée législative pour appuyer la création d'un centre d'excellence. Cette activité a été le précurseur de l'organisation de la base DOTS NB, qui a été établie pour promouvoir la santé mentale des jeunes par l'habilitation des familles.

« J'espère qu'il y aura une meilleure compréhension des difficultés auxquelles font face les jeunes ayant des besoins complexes et que l'on mettra sur pied les meilleurs services possible pour ces jeunes. [Participant au dialogue]. »

## *Main dans la main, un an plus tard*

### Hand-in-Hand: One Year Later

An Update on the Progress of the  
Hand-in-Hand Recommendations



March 31, 2011

Office of the Ombudsman and Child and Youth Advocate  
New Brunswick

Le 31 mars 2011, le défenseur des enfants et de la jeunesse a rendu public *Main dans la main, un an plus tard - Mise à jour sur les progrès visant les recommandations du rapport Main dans la main.* -

### Fonds pour l'avenir des enfants des Premières Nations

Le rapport qui a coïncidé avec le départ à la retraite du défenseur des enfants et de la jeunesse, Bernard Richard, a favorisé le lancement du Fonds pour l'avenir des enfants des Premières Nations. Le fonds, issu d'une recommandation du rapport *Main dans la main* original, a été créé afin d'assurer un accès égal aux lieux de jeux, aux loisirs, au développement sportif et culturel, et afin de promouvoir le maintien du patrimoine et de la langue et l'avancement du leadership pour les enfants des Premières Nations au Nouveau-Brunswick. Il appuie des investissements dans l'infrastructure de jeux, la préservation et la promotion du patrimoine, de la langue et de la culture, le mieux-être des enfants des Premières Nations, le développement du leadership chez les

jeunes et la création et le développement de partenariats dans les communautés des Premières Nations et autres. La mise sur pied du fonds a été le point culminant d'une année de collaboration entre le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, Partners for youth, inc. (l'organisme chargé de gérer le fonds) et de nombreux partenaires communautaires et intervenants du gouvernement.

Aaron Barlow (à gauche) et Bronson Acquin-Mandisodza (à droite) étaient sur place pour parler au nom de la jeunesse des Premières Nations du Nouveau-Brunswick à l'occasion du départ à la retraite de M. Richard et du lancement du Fonds pour l'avenir des enfants des Premières Nations.



### Entraide sans frontières

En juillet 2010, le personnel du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, du Secrétariat des affaires autochtones et du Centre de santé et de mieux-être Elsipogtog, a assisté à une séance de formation à Ottawa sur « Entraide sans frontières », des ateliers préparés par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.

En septembre 2010, des ateliers sur « Entraide sans frontières » ont été organisés par le défenseur des enfants et de la jeunesse en partenariat avec les agences des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans quatre communautés des Premières Nations au Nouveau-Brunswick : Première Nation St. Mary's, Première Nation Tobique, Première Nation Elsipogtog et Première Nation d'Oromocto.

Les résultats après l'atelier ont révélé des communications et un réseau accrus entre les communautés des Premières Nations et le secteur sans but lucratif.

### *Main dans la main, un an plus tard - Faits saillants*

En plus de la création d'un Fonds pour l'avenir des enfants des Premières Nations et du projet Entraide sans frontières, le rapport *Main dans la main, un an plus tard* a présenté les faits saillants suivants :

- Un projet pilote du Système de gestion des dossiers dans la Première Nation St. Mary's
- Des lettres d'offre présentées par le ministère du Développement social pour deux postes de consultant auprès des Premières Nations que le Ministère s'est engagé à pourvoir afin de créer une nouvelle unité des Premières Nations.
- Ressources lancées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick et la maison de transition Gignoo pour la prévention de la violence familiale dans les collectivités autochtones.
- Établissement d'un tribunal du mieux-être dans la Première Nation d'Elsipogtog.
- Élaboration et mise en place d'une séance de formation interne axée sur la sensibilisation des Autochtones.
- Établissement d'un comité des services communautaires et d'un comité des services en établissement, chargés d'obtenir les avis et la collaboration des Premières Nations relativement aux diverses questions touchant les Autochtones au sein du système correctionnel.
- Collaboration entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les organismes d'éducation des Premières Nations pour un projet visant à acculturer les programmes scolaires de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Le programme déterminera où résident les éléments de la culture et de l'histoire des Premières Nations, examinera l'exactitude et la pertinence du contenu défini et fera des recommandations pour l'apport de références supplémentaires aux Premières Nations.
- Lancement d'un site Web First Nations Learning Resources (ressources d'apprentissage des Premières Nations) destiné aux éducateurs du Nouveau-Brunswick.
- Renaissance des Jeux autochtones d'été en 2010.
- Mise en œuvre d'un projet pour appuyer la revitalisation des langues autochtones dans la province.

\*\*\*

## Projet de déjudiciarisation pour les jeunes : Élaboration d'un modèle de comités communautaires de justice pour les jeunes



À l'automne de 2009, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a obtenu des fonds du ministère fédéral de la Justice afin d'élaborer un modèle de déjudiciarisation communautaire pour les jeunes pour empêcher un plus grand nombre de jeunes d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale.

En août 2010, un comité de direction a été créé. Il se composait de représentants des organismes suivants : ministère de la Sécurité publique; ministère de la Justice et du Bureau du procureur général; ministère du Développement social; unité de prestation des services intégrés; Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif; ministère de l'Éducation et GRC. Ces collaborateurs ont assuré une orientation et une direction à l'équipe de l'initiative au sein du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse sur tous les aspects du Projet de déjudiciarisation pour les jeunes.

Le projet de déjudiciarisation pour les jeunes visait à accroître les possibilités et les mécanismes prévus dans les dispositions législatives actuelles en vue de la déjudiciarisation et à soustraire les jeunes aux interactions traditionnelles avec le système de justice pénale. En particulier, le projet proposait de nouveaux modèles, politiques et programmes de formation pour une utilisation proactive des articles 18, 19 et 23 de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Un accent particulier a été mis sur les mécanismes pour éviter la criminalisation des comportements errants de la part des jeunes ayant des troubles de santé mentale et de comportement.

À titre d'initiative s'inscrivant dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, ce projet a été axé sur l'engagement communautaire et familial afin de gérer et de réduire les facteurs qui incitent la criminalité chez les adolescents, à développer les forces de chaque jeune et à élaborer des programmes et des services fondés sur l'expérience pour maintenir des collectivités plus sûres.

En mars 2011, une trousse d'information des *comités communautaires de la justice pour les jeunes au Nouveau-Brunswick* a été préparée afin de guider la création des nouveaux comités communautaires de la justice pour les jeunes. Malgré les efforts continus de la GRC en vue de créer des équipes de déjudiciarisation pour les jeunes dans de nombreuses régions de la province, il reste encore beaucoup de travail à faire afin d'établir des comités communautaires de justice pour les jeunes qui possèdent toutes les ressources nécessaires au Nouveau-Brunswick.





## Engagement jeunesse au Nouveau-Brunswick : Établissement d'un cadre



**INTERNATIONAL  
YEAR OF  
YOUTH**  
AUGUST 2010-2011  
OUR YEAR OUR VOICE

Du 12 août 2010 au 11 août 2011, l'Organisation des Nations Unies a souligné *l'Année internationale de la jeunesse*, ayant pour thème *Dialogue et compréhension mutuelle*. S'inspirant de ce thème, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a collaboré avec le gouvernement, les organismes non gouvernementaux, les chercheurs, et les jeunes à des activités visant à définir l'engagement des jeunes au Nouveau-Brunswick et à dresser un cadre pour la consultation et la participation des jeunes aux processus de prise de décisions.

Au début de 2010, un comité de direction composé de représentants du ministère de l'Éducation, du Secrétariat de la croissance démographique, du Centre de recherche sur les jeunes à risque de l'Université St. Thomas, Youth Matters, du Renaissance College de l'Université du Nouveau-Brunswick et de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, ont tenu plusieurs séances de dialogue et forums pour jeunes et adultes afin de développer une compréhension mutuelle de l'engagement jeunesse.

Plusieurs questions ont été posées aux jeunes et aux alliés adultes, entre autres : À quoi ressemble un jeune engagé? À quoi ressemble un allié adulte? Comment votre organisme définit-il l'engagement des jeunes? Quels obstacles les adultes doivent-ils surmonter afin de créer des possibilités pour l'engagement des jeunes? Quels sont les obstacles pour les jeunes qui tentent de s'engager? Comment savez-vous quand vos efforts pour engager les jeunes sont efficaces?

Après le dernier forum en avril 2010, le comité de direction a décidé qu'afin de définir l'engagement des jeunes pour la collectivité élargie, il fallait préparer un énoncé de principes. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a proposé que le Guide d'engagement jeunesse de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick serve de modèle pour élaborer un énoncé de principes sur l'engagement des jeunes.

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse attend avec impatience la version finale d'un cadre d'engagement des jeunes pour le Nouveau-Brunswick qui sera transmis aux décideurs et aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en 2011.

***Les jeunes doivent pouvoir participer activement aux prises de décisions locales, nationales et mondiales.***

**Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon**

## Protection individuelle



Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse est accessible et réceptif aux demandes de protection de la part des enfants et des adolescents, ou d'une personne qui appelle au nom de l'enfant ou de l'adolescent.

Durant la période visée par le présent rapport, **334 dossiers** au total ont été ouverts en vertu de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*. Les délégués ont effectué **189 révisions de services offerts ou non offert**, répondu à **127 demandes de renseignements** et dirigé **18 demandes de protection qui ne relevaient pas de son mandat** vers d'autres bureaux et services du

gouvernement. La plupart des demandes de révision de services offerts ou non offert provenaient de membres de la famille, et non des enfants ou des adolescents eux-mêmes. Plusieurs demandes ont été faites par des citoyens ou fonctionnaires inquiets.

### Types de demandes de protection par ministère

Les tableaux suivants fournissent le nombre de demandes de protection reçues par le défenseur des enfants et de la jeunesse, par type et par ministère ayant fait l'objet d'une enquête en 2010-2011. Conformément aux dispositions sur la confidentialité de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, seuls les ministères ayant été visés par plus de 10 plaintes sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

*En raison de la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de cas, le défenseur des enfants et de la jeunesse ne peut pas produire une ventilation de tous les cas par catégorie. Également, de nouvelles catégories ont été ajoutées au nouveau système et ne peuvent pas être comparées aux anciennes données.*

Ministère du Développement social	
Type	2010-2011
Adoption	3
Prestations – Retard	1
Prestations – Refus	2
Prestations – Cessation – Réduction	1
Prestations – Critères d'admissibilité	5
Prestations – Besoins à long terme	2
Plainte à l'égard du personnel	3
ASE – Procédures	1
Emploi	1
Expulsions	1
Disponibilité d'un logement	2
Problèmes médicaux	2
Demande d'information	1
Services de protection	94
Autres	<u>52</u>
<b>TOTAL</b>	<b>171</b>

Ministère de la Santé	
Type	2010-2011
Admission-Congé	2
Services de traitement et de pharmacodépendance	2
Administration	1
Plainte à l'égard du personnel	1
Traitement médical	1
Santé mentale	8
RRS – Services extra-muraux	4
RRS – Autres	<u>1</u>
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

## Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick

Type	2010-2011
Vêtements et literie	1
Classification - Transfert	1
Discipline	1
Santé mentale	1
Placement dans un établissement	1
Probation	1
Privilèges relatifs au programme	2
Demande de consultation d'une infirmière ou d'un médecin	1
Comportement et conduite du personnel	1
Menace de suicide	1
Privilèges de visite	2
Autres	11
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>

## Ministère de l'Éducation et district scolaire

Type	2010-2011
Intimidation	4
Enfants ayant des besoins spéciaux	13
Plaintes contre le personnel	5
Demande d'information	2
Placement d'un élève	1
Transfert d'un élève	1
Suspensions	13
Autres	10
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>

Un nombre légèrement plus faible de cas a été enregistré dans le système de gestion des cas comparativement à l'an dernier (338), malgré une augmentation du nombre d'appels au bureau. Ce phénomène s'explique par le fait que tous les délégués du défenseur des enfants et de la jeunesse en 2010-2011 ont reçu une formation spéciale et ont été affectés pour la première fois exclusivement aux dossiers du défenseur des enfants et de la jeunesse. Un nouveau système de gestion a encouragé les délégués à traiter toutes les affaires en un seul dossier de cas et à s'assurer que tous les problèmes non réglés le soient avant de clore le dossier.

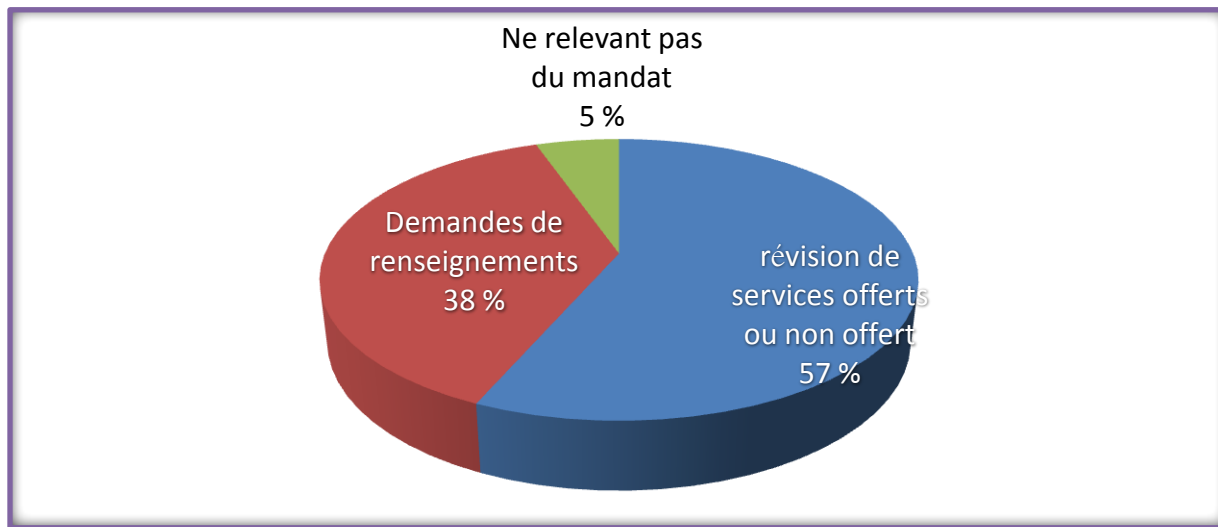
### Intervention individuelle

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse reconnaît que les enfants et les jeunes sont encore réticents à faire une demande de protection eux-mêmes. Le Bureau a constaté que les jeunes hésitent moins à appeler lorsqu'ils connaissent personnellement un délégué, un membre du personnel ou le défenseur. Les visites au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick et au Centre hospitalier Restigouche ont révélé que les jeunes hésiteront moins à appeler s'ils ont rencontré quelqu'un avec qui ils parleront au téléphone.

En 2010-2011, le personnel du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a visité des centres d'hébergement pour jeunes, des sites alternatifs et plusieurs foyers de groupe pour rencontrer les jeunes et discuter avec eux. Il en est résulté une augmentation du nombre de demandes de protection provenant directement des jeunes visités.



## Demandes de protection par type d'accueil



## Résultat des demandes de protection relevant du mandat du Bureau

(Ne comprend pas les demandes de renseignements ni les demandes ne relevant pas du mandat du Bureau ou les demandes faisant encore l'objet d'une enquête à la fin de l'année)

Ministères et organismes	Total	Aide rendue	Recommandations formulées	Aiguillage et précision fournie	Non fondée	Abandonnée par le client ou le défenseur
Développement social	87	26	3	38	10	10
Santé	17	7	0	7	0	3
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	21	8	1	9	0	3
Éducation et district scolaire	35	16	1	17	0	1
Autres*	7	2	0	3	1	1
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	<b>74</b>	<b>11</b>	<b>18</b>

\*Ce chiffre comprend les ministères et organismes ayant été visés par 10 demandes ou moins en 2010-2011. 57 plaintes faisaient encore l'objet d'une enquête à la fin de l'année.

## Histoires à succès : Quelques études de cas

### Un champion dans votre milieu

Parfois, le défenseur des enfants et de la jeunesse reçoit des demandes de protection lorsque l'enfant ou le jeune qui a besoin d'aide a un champion adulte fort dans son milieu. Lorsque ces alliés sont des agents du ministère, ils prennent souvent le temps de sensibiliser leurs collègues aux meilleures méthodes à suivre pour que les interventions soient adaptées à l'enfant et à l'adolescent. En 2010-2012, un adolescent en particulier a bénéficié du dévouement du champion dans son milieu.



Le jeune en question avait passé beaucoup de temps en divers milieux hospitaliers en raison de son état psychologique. Les fournisseurs de services, qui ont participé à l'élaboration de son plan d'intégration en milieu résidentiel, ont obtenu un énorme soutien du personnel clinique et de la famille de l'adolescent. Grâce à la diligence de ces professionnels, qui pensaient que cet adolescent avait le droit de vivre dans la collectivité plutôt que dans un établissement, le jeune a pu quitter le milieu hospitalier.

Les personnes qui ont participé au soin de cet adolescent comprennent que leur intervention est continue... de même que le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.

**« Je ne veux pas qu'un autre jeune soit aussi perdu que moi (dans un hôpital). Si je gagnais beaucoup d'argent, je dépenserais la majeure partie pour leur assurer une place dans la collectivité. »** Jeune adulte qui a des besoins complexes dans un hôpital psychiatrique et qui a été admis pendant l'adolescence.

### Rien ne vaut le foyer familial

Un jeune de 13 ans avait de la difficulté à l'école et à la maison. En réalité, il n'était plus à l'école et ses parents ne pouvaient plus gérer son comportement. Le ministère du Développement social n'avait pas d'établissement résidentiel pour lui et il a été placé dans une chambre d'hôtel avec un garde de sécurité.

Avec l'intervention d'un délégué du défenseur des enfants et de la jeunesse, une équipe globale a été créée, et le ministère du Développement social a dressé un plan innovateur pour les professionnels dans le foyer du jeune afin que ce dernier puisse retourner vivre avec sa famille.

Les professionnels du foyer ont travaillé avec le jeune et ses parents afin d'établir des stratégies de gestion adaptées à ses besoins. À mesure que la coordination des services s'est améliorée, différents organismes sont intervenus pour aider le jeune à s'intégrer à son école avec l'aide d'un soutien professionnel continu.



## Un enfant est en sécurité



Un enfant a obtenu son congé de l'hôpital et est retourné dans le foyer de ses parents. Malgré de grandes préoccupations de la part du défenseur des enfants et de la jeunesse et des fournisseurs de soins néonataux, les services de protection de l'enfance ont approuvé le plan de sortie. En moins d'un mois après le début d'une enquête sur les conditions de vie avec ses parents, l'enfant a été pris en charge par la protection de l'enfance et retiré du foyer non sécuritaire.

**« La vie a été plus ou moins comme un tour de montagnes russes, et non uniquement la partie agréable.** Adolescent de 16 ans ayant des besoins complexes dans divers placements résidentiels.

### *« Je veux aller au collège. »*

Avec l'appui de ses parents, la collaboration des Services de santé mentale dans deux différentes régions et beaucoup de négociation et l'intervention de la part du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, un diplômé de l'école secondaire âgé de 17 ans atteint du syndrome d'Asperger et d'anxiété a eu la possibilité de déménager dans une autre ville et de fréquenter le collège. Il habite dans un établissement résidentiel qui comprend ses besoins et il reçoit un soutien additionnel du ministère du Développement social et de son collège.

### *« Les vêtements et l'école sont importants pour moi »*

Un jeune en milieu hospitalier ne recevait même pas les services nécessaires pour combler ses besoins les plus élémentaires.

Durant une conversation avec le personnel du centre, le défenseur des enfants et de la jeunesse a découvert que le jeune avait rarement des contacts avec sa famille, ne recevait pas de nouveaux vêtements pour les différentes saisons, et ne poursuivait pas ses études scolaires. Grâce à ses interventions, le défenseur des enfants et de la jeunesse, avec l'appui du ministère du Développement social, a obtenu une indemnité d'habillement. Un travailleur social du centre hospitalier a recommandé que le district scolaire lui offre des services et un tuteur a été embauché pour travailler avec le jeune trois fois par semaine.

**« Quand je sors de l'hôpital pour aller faire une visite dans le milieu communautaire, c'est vraiment trop difficile pour moi. Tout va trop vite tout à coup et je ne sais pas quoi faire ni comment réagir. »** Jeune adulte ayant des besoins complexes en permission de 3 à 4 jours pour visiter sa famille.



## Une inquiétude de moins



Une adolescente de 15 ans a appris qu'elle était expulsée de son appartement. L'adolescente n'avait aucun lien avec sa famille et avait perdu son emploi dans un restaurant-minute. Elle ne pouvait pas payer son loyer pour le mois et le surintendant du bâtiment lui avait dit qu'elle devait libérer son appartement dans deux jours. Elle n'avait pas réussi à entrer en contact avec le médiateur du loyer.

Un délégué du défenseur des enfants et de la jeunesse a communiqué avec le Bureau du médiateur des loyers, qui ensuite est intervenu. La jeune adolescente ne s'est pas fait expulser, et a pu prendre des arrangements avec le propriétaire pendant qu'elle obtenait une aide du ministère de Développement social.

**« Ma mère et moi avons repris contact. J'ai été vraiment méchante envers elle et je peux m'en rendre compte maintenant. Je regrette tellement et j'aimerais pouvoir recommencer à zéro. Elle est formidable et elle est toujours là pour moi. »** Adolescent de 16 ans dans un établissement psychiatrique.

## « J'ai besoin d'un foyer. »



Un adolescent de 16 ans vivait dans des centres d'hébergement pour adultes lorsque le défenseur des enfants et de la jeunesse a pris connaissance de la situation. Il a continué d'avoir des contacts avec sa mère mais il ne pouvait pas habiter avec elle en raison de son comportement envers elle. Sans les services nécessaires pour combler ses besoins élémentaires et sans un appui adéquat pour gérer les défis quotidiens auxquels il faisait face dans les rues, il a fini par être accusé de certaines infractions et a été placé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a pris l'initiative d'organiser une conférence de cas regroupant différents organismes et ministères afin d'élaborer un plan pour cet adolescent.

À la suite de la conférence, l'adolescent a été placé dans un milieu familial, il a purgé une sentence communautaire plutôt qu'être placé dans un milieu fermé, et l'école est de nouveau devenue un choix pour lui.

**« Je veux vivre dans une famille (famille d'accueil), non pas dans un foyer de groupe. »** Un adolescente de 14 ans dans un foyer de groupe.

## Dressons un plan

Le défenseur des enfants et de la jeunesse est intervenu dans le prononcé de la sentence d'une adolescente au Centre Portage de réadaptation en toxicomanie pour les adolescents qui avait été mise en probation en raison de ses comportements menaçants et d'automutilation. Elle était âgée de presque dix-neuf ans à l'époque.

Une conférence de cas a permis aux représentants de Portage, aux services de probation, aux parents nourriciers de l'adolescente, au ministère du Développement social et à l'adolescente de dresser un plan pour sa transition vers l'intégration communautaire.

**« Je ne peux pas faire confiance aux adultes qui me traitent comme un enfant de cinq ans. Ils ne m'aident pas en me disant que j'ai besoin d'un temps de réflexion ou en m'obligeant à rester dans ma chambre pendant trois jours. Cette approche me fâche encore plus. »** Un adolescente de 14 ans dans un foyer de groupe.

## Une autre chance dans la vie

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a reçu un coup de téléphone d'un parent inquiet pour son fils de 18 ans. Il avait des démêlés avec la justice et ne fréquentait plus l'école. Il avait eu des problèmes de toxicomanie et voulait de l'aide. Il a fini par décider de cesser d'utiliser des drogues et s'est inscrit sur une liste d'attente pour un centre de réhabilitation. Compte tenu de ces démarches, la cour était prête à lui donner une autre chance.



En discutant avec l'adolescent, le défenseur des enfants et de la jeunesse lui a expliqué qu'il avait été avisé par le centre de réadaptation qu'il devait attendre six mois pour le traitement. L'adolescent était au bout de sa corde et pensait ne pas pouvoir tenir le coup plus longtemps. Il était en train de s'effondrer. Un délégué du défenseur des enfants et de la jeunesse a travaillé auprès du centre de réadaptation pour le sensibiliser à la gravité des circonstances auxquelles l'adolescent faisait face. Celui-ci a été admis au centre de réadaptation la même semaine.

**« J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi un jeune ayant le même diagnostic que moi et qui a fait à peu près les mêmes choses que moi ait obtenu une place dans trois jours seulement et ait passé un mois seulement au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick parce que le juge a ordonné à des gens de lui trouver une place, alors que j'ai dû rester plus longtemps au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick et que j'ai été à l'hôpital pendant deux ans? »** Jeune adulte ayant des besoins complexes





## Travailler ensemble

Une situation impliquant un jeune souffrant de graves déficiences intellectuelles a été portée à la connaissance d'un délégué du défenseur des enfants et de la jeunesse.

L'adolescent avait été placé récemment au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick pour avoir enfreint de façon répétée une ordonnance de probation. Lorsque le délégué l'a rencontré, il est devenu évident qu'il n'avait pas les capacités intellectuelles voulues pour comprendre pourquoi ce séjour temporaire en milieu fermé avait été ordonné. De plus, on soupçonnait que cet adolescent n'aurait pas pu formuler l'intention criminelle d'enfreindre les conditions de l'ordonnance de probation. En fait, le dossier a révélé que même si l'adolescent était âgé de 13 à 15 ans, il avait les capacités intellectuelles et la maturité d'un enfant de la moitié de cet âge.

Les actes de l'adolescent avaient déjà été jugés comme des agissements de nature comportementale, et l'ordonnance de détention au CJNB avait pour but de lui fournir des services de soutien qui n'étaient pas disponibles dans la collectivité. En résumé, l'adolescent était incarcéré pour les mauvaises raisons.

Le personnel clinique du défenseur des enfants et de la jeunesse en collaboration avec l'équipe clinique du CJNB a recueilli l'information disponible sur ce jeune afin de trouver des solutions qui faciliteraient l'établissement d'un plan de libération appuyé par des interventions, des services et des solutions communautaires. Ces mesures ont mené à une des premières utilisations officielles d'une conférence de cas convoquée par le défenseur des enfants et de la jeunesse.

Plus de 20 personnes, p. ex., parents, représentants des ministères et membres d'organismes non gouvernementaux, s'intéressant au mieux-être de l'adolescent, ont assisté à la conférence de cas. Un plan clinique communautaire a été rédigé et présenté par la suite au juge du tribunal pour adolescents. Le juge a remis l'adolescent en liberté dans la collectivité après que l'agent de probation ait présenté un plan clinique qui assurerait des services efficaces et continus, et la collaboration continue entre les divers intervenants.

**« Je suis préoccupé avant tout par le problème d'améliorer la vie des enfants... »**

*-Janusz Korczak*

## Protection individuelle : Leçons apprises et prochaines étapes

### Leçons apprises



*Photo de Communications Nouveau-Brunswick.*

\*Les délégués, le personnel d'intervention et le défenseur des enfants et de la jeunesse lui-même doivent être plus visibles pour les adolescents qui peuvent avoir besoin de l'aide du Bureau.

\*Tous les intervenants communautaires doivent participer à la prévention et à la réduction du crime (par l'établissement de comités communautaires de justice pour jeunes), afin de soustraire un plus grand nombre de jeunes au système de justice pénale.

\*Il est urgent de créer un Centre d'excellence pour les enfants et la jeunesse à besoins complexes afin d'assurer une évaluation et un traitement adéquats pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et afin de faire cesser la pratique d'envoyer les adolescents à un établissement pour adultes.

\*Il faut un examen au sein du système d'éducation en raison d'un nombre accru de demandes d'intervention concernant l'inclusion et la réintégration.

### Prochaines étapes

\*Sensibilisation publique accrue au mandat et au rôle du défenseur des enfants et de la jeunesse.

\*Rencontres avec les fonctionnaires des ministères, directeurs d'organismes, gestionnaires de programmes et surveillants.

\*Intervention élargie auprès des intervenants communautaires mettant en particulier l'accent sur la profession juridique, les enseignants et les éducateurs, et les fonctionnaires de la santé publique.



*Photo de Communications Nouveau-Brunswick.*

## Un regard vers l'avenir : La prochaine année

2011-2012 sera une année d'adaptation et d'énergie renouvelée au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse. À la suite du départ à la retraite de Bernard Richard le 30 avril 2011, et de la division du Bureau de l'ombudsman et du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, le défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim, Christian Whalen, et les délégués et le personnel d'intervention feront des efforts soutenus pour maintenir le haut degré de professionnalisme établi sous la direction de Bernard Richard.

Élément d'une importance particulière pour l'année qui s'en vient : rehausser le profil public et accroître la compréhension du public du rôle et du mandat du défenseur des enfants et de la jeunesse. En même temps, le Bureau s'efforcera de fournir les mêmes interventions diligentes et exhaustives pour tous les jeunes qui ont besoin d'aide.

### Plusieurs projets pour l'année à venir :

- La Conférence nationale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse du 20 au 22 septembre 2011, à Fredericton.
- Une étude nationale des programmes de sécurité du revenu pour les jeunes pris en charge qui deviennent autonomes commandée par le représentant de la Colombie-Britannique pour les enfants et la jeunesse et autres défenseurs canadiens des enfants et de la jeunesse, en collaboration avec la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada.
- Suivi des recommandations des rapports *Maintenir les connexions* et *Main dans la main*.
- Le rapport de l'état de l'enfance 2011 et le Cadre des droits et du bien-être de l'enfance, en collaboration avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick.
- La première Semaine de sensibilisation aux droits des enfants au Nouveau-Brunswick.
- Un Cadre d'engagement jeunesse pour le Nouveau-Brunswick, en collaboration avec Youth Matters.
- Les bulletins communautaires mensuels qui sont une suite des bulletins envoyés aux intervenants communautaires en juillet 2010 et avril 2011.



*Photos de Communications Nouveau-Brunswick.*

## Information financière officielle

En 2010-2011, l'information financière du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a été regroupée avec celle du Bureau de l'ombudsman, qui est chargé de l'application des lois suivantes : *Loi sur l'Ombudsman, Loi sur la Fonction publique, Loi sur le droit à l'information*<sup>†</sup>, *Loi sur les archives et Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*<sup>†</sup>.

L'information financière suivante est fondée sur les opérations des deux bureaux et de leurs responsabilités conjointes.

	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Services personnels	1 429 600	1 485 501
Autres services	243 000	144 746
Fournitures et approvisionnements	30 500	21 520
Biens et matériel	26 100	17 042
Contributions et subventions	0	2 725
Service de la dette et autre	0	216
Total	1 729 200	1 671 750

<sup>†</sup>Partie de l'année